

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-18

FINANCES-MOYENS GENERAUX

- Aménagement des Bords de Loire à Roanne - phase II - Demande de financement dans le cadre du Contrat Négocié II avec le Département de la Loire

Depuis plusieurs années, la Ville de Roanne mène des investissements pour dynamiser et valoriser son centre-ville. Cette stratégie comprend notamment l'aménagement d'espaces extérieurs attractifs adaptés aux besoins de la population.

Les bords de Loire représentent un potentiel de développement conséquent en raison des caractéristiques du site (la Loire étant le plus long fleuve de France), de sa localisation proche du centre-ville et des aménagements réalisables sur plus de 14 hectares.

C'est dans ce contexte que les élus de la Ville de Roanne ont souhaité réaménager cet espace. La première phase des travaux a été finalisée en avril 2021 avec la requalification de 5 hectares alliant verdure, sentiers, jeux et loisirs. A noter que le Département de Loire a apporté un soutien financier sur cette première phase.

La seconde phase du projet a pour objectif de poursuivre cette dynamique et présente les opérations suivantes :

- installation d'une passerelle sur pilotis permettant de connecter la place de la Loire, le square des Martyrs et la rue Deveaux. La passerelle, confortable et sécurisée, incitera à la balade et a été réfléchi de sorte à avoir une qualité visuelle qui permet de valoriser l'espace et les aménagements connexes,
- réaménagement de l'esplanade des Mariniers en une vaste esplanade végétalisée (pelouse, prairies, massifs, noues paysagères) bordée par des allées, des arbres et ponctuée de mobilier. Ces aménagements végétalisés permettront de créer des îlots de fraîcheur répondant à un besoin croissant de la population de pouvoir se protéger et de se détendre lors des périodes de fortes chaleurs. Le renforcement de la strate arborée le long du quai Commandant Lherminier est ainsi prévu,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230209-DEC202318-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 09/02/2023

- création de gradins et d'une rampe PMR pour rendre accessible les Bords de Loire à tous,
- aménagement de pistes cyclables le long du quai Commandant Lherminier. Réalisation de cheminements protégés pour les piétons et les cyclistes avec des connexions entre les bords de Loire, l'esplanade végétalisée et le port,
- installation d'espaces ludiques (aires de jeux, streetworkout,...) permettant la pratique d'activités de plein air.

Ainsi, l'objectif est de créer un véritable lieu de vie, d'échanges, d'animations, de rencontres et de détente pour la population.

Dans le cadre du second Contrat Négocié, le Département de la Loire prévoit de soutenir les projets intercommunaux ou d'envergure intercommunale avec Roannais Agglomération.

Un comité de pilotage en date du 28 novembre 2022 réunissant les élus de Roannais Agglomération et du Département de la Loire, a défini les objectifs et enjeux du prochain Contrat Négocié ainsi que les projets au rayonnement intercommunal que Roannais Agglomération pourrait inscrire dans ce nouveau contrat. La deuxième phase des aménagements en Bords de Loire sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Roanne est l'un des 2 projets identifiés.

L'instruction d'une demande de financement relative au Contrat Négocié II ne sera possible qu'après délibération de Roannais Agglomération et du Département de la Loire sur les projets retenus, puis, après signature du Contrat par les représentants des deux structures.

Toutefois, les travaux relatifs au projet étant prévu pour démarrer en avril 2023, la demande de subvention auprès du Département doit être envoyée avant la notification du marché de travaux pour garantir l'éligibilité à la subvention.

Dans ce cadre, le plan de financement global du projet se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Subvention	Montant	En %
Travaux	6 153 084 €	Région - CPER	1 500 000 €	21 %
Maîtrise d'œuvre	574 800 €	Département	-	
		Contrat Négocié	2 500 000 €	35 %
Coûts indirects	430 716 €	FEDER	1 480 629 €	21 %
		Autofinancement	1 677 971 €	23 %
TOTAL	7 158 600 €		7 158 600 €	100 %

A noter que la subvention du Département n'intervient pas sur les coûts indirects et que la subvention FEDER n'intervient pas sur la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de solliciter une subvention à hauteur de 2 500 000 € auprès du Département de la Loire au titre du Contrat Négocié II ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le - 9 FEV. 2023

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération